

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.



MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 46/2023

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

OBJET :

Convention
Association Dream Vallée de
Chevreuse pour
MDP »
le 03 juin 2023 à 18h30

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

Considérant, la volonté d'organiser un concert dans le prolongement de la journée « Passionnément Mustang » 03 juin 2023 à 18h30.

Considérant, la proposition de « Association Dream Vallée de chevreuse »

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De signer la convention entre la commune de La Verrière et « Association Dream Vallée de chevreuse » domiciliée 29⁹ route nationale 10 – 78310 Coignières – pour le concert « MDP » le 03 juin 2023 à 20h30

Fait à La Verrière,
Le 23/05/2023

Le Maire
Nicolas DAINVILLE